

Nous vous invitons à lire attentivement et complètement ce dossier avant de décider de solliciter un rendez-vous.

① DEMANDE D'INSCRIPTION

Pour toute demande d'inscription, les documents ci-dessous sont à nous retourner :

- Fiche d'inscription à **COMPLÉTER RECTO VERSO**.
- Photocopie des 3 bulletins trimestriels de l'année passée et ceux de l'année en cours déjà en votre possession (*si vous n'avez pas les 3 bulletins de l'année en cours au moment du rendez-vous, nous vous remercions de bien vouloir nous les faire parvenir avec le nom, prénom et la classe demandée du jeune dès qu'ils seront en votre possession*).
- Lettre de motivation manuscrite rédigée par le jeune présentant notamment ses motivations, son projet professionnel pour intégrer l'Institut Charles Quentin ou les pistes envisagées, son parcours de formation souhaité.

② RENDEZ-VOUS D'INSCRIPTION avec le Chef d'Etablissement

Le rendez-vous suppose la présence de l'élève et de ses parents ou de son tuteur. C'est au cours de cet entretien que vous pourrez poser les questions qui n'ont pu trouver réponse dans les informations du dossier ou sur notre site Internet www.charlesquentin.com

A la fin du rendez-vous, la décision d'inscription est prise par le Chef d'Etablissement et communiquée à la famille et l'élève.

Cependant, il se peut qu'un deuxième rendez-vous soit nécessaire pour pouvoir confirmer définitivement une inscription.

A l'issue du rendez-vous, quand l'admission est acceptée, nous remettons une proposition écrite d'admission.

③ DECISION DE LA FAMILLE

- **Si votre décision d'inscription à l'Institut est prise, vous pourrez alors finaliser les démarches administratives à la suite** du rendez-vous et confirmer l'inscription en remettant :
 - 1 chèque bancaire ou postal émis au nom de l'**ASSOCIATION SAINT LOUIS DE POISSY** d'un montant total de **115 €** (droits d'inscription) ce chèque sera encaissé de suite (non remboursable en cas de désistement d'inscription de la famille).
 - 1 chèque d'acompte de : **150 €** pour les externes et ½ pensionnaire, ou **300 €** pour les internes (ce chèque ne sera encaissé qu'à partir du 1^{er} juillet) non remboursable cas de désistement d'inscription de la famille après le 1^{er} juillet
 - 1 Autorisation de transport si vous souhaitez inscrire votre enfant au bus
 - 1 photocopie complète du livret de famille
 - 1 photocopie du jugement pour les parents divorcés ou séparés, à défaut, accord écrit des 2 parents
 - 1 photocopie de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou extrait de naissance pour les étrangers (traduit en français)
 - Copie de l'attestation de recensement et/ou certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les enfants de plus de 16 ans

- Si votre décision d'inscription n'est pas définitivement arrêtée, vous pourrez prendre un temps de réflexion et nous renvoyer le complément du dossier par courrier.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets à la suite du rendez-vous et dans la limite des places disponibles.

④ CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1 photo d'identité avec le **nom et la classe de l'élève inscrits au dos**
- Photocopie des bulletins de notes du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année en cours à réception des bulletins par l'établissement scolaire actuel
- 1 règlement intérieur signé
- 1 fiche droit à l'image
- 1 fiche santé et autorisation en cas d'urgence médicale (document recto/verso)
- 1 photocopie du carnet de vaccination
- 1 imprimé APE
- 1 fiche de renseignements "Vie Religieuse"
- 1 autorisation tabac (uniquement pour les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et T^{ale})
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du **sport de compétition uniquement** (complété par le médecin)
- 1 fiche d'inscription à l'option hippologie / équitation (pour les élèves concernés)
- 1 autorisation de prélèvement mensuel SEPA (signée en bas à gauche + RIB collé)
- 1 copie de l'attestation d'assurance scolaire
- Justification de la création de La carte Génération Hauts de France (demande au préalable par la famille sur le site www.generation.npdcp.fr)
- 1 photocopie du relevé des notes d'examen pour les élèves ayant passé un examen en juin (Brevet des collèges et Baccalauréat).

⑤ INSCRIPTION DEFINITIVE

Inscription définitive sous réserve de l'envoi par vos soins :

- La décision de passage de fin d'année sur le bulletin du 3^{ème} trimestre
- Du certificat de radiation EXEAT (document à demander à l'établissement scolaire d'origine).